



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN PRÉFECTURE-DDI : LA MARCHÉ FORCÉE ! (GROUPE DE TRAVAIL DU 29 AOÛT)

Le 04 septembre 2019

Ce groupe de travail portant sur la mise en place des Secrétariats Généraux Communs Départementaux était réuni sous une configuration commune CT Central des DDI et CT Spécial des Préfectures.

Il avait pour objectif d'aborder concrètement cette N^{ième} réforme et d'aboutir à des réponses aux nombreuses interrogations de la **CFDT** et des autres organisations syndicales mais le moins que l'on puisse dire c'est que nous nous sommes collectivement heurtés à un mur autistique.

Les représentants CFDT au CT et CHSCT des DDI : Myriam Prigent, Eric Tavernier, Jean Baptiste Marco et Lydie Welsch.

Sans rentrer dans le détail de cette réunion en voici les éléments les plus saillants.

Restructuration :

Aux yeux de la haute administration, qui porte la position du Gouvernement, le fait de changer de ministère, de corps d'emploi, de service de rattachement, de hiérarchie, sans doute de lieu de travail, n'est pas suffisant pour qualifier cette nouvelle réforme de restructuration. Le Gouvernement s'attache donc à se mettre en position de faire des économies de bouts de chandelles sur le dos de ses agents dont le bien-être au travail semble fort être le dernier de ses soucis, en dépit des phrases grandiloquentes sur les RPS.

Préfiguration :

Les préfigureurs seront obligatoirement choisis au sein de la Préfecture ou des DDI du département. Il est bien sûr escompté que les candidatures seront nombreuses dans tous les départements ce qui, nous le savons déjà, est pure illusion. Dans beaucoup de départements, le préfigureur sera désigné par défaut voire d'office. À la question « Que se passera-t-il au 15 septembre pour les départements où il n'y aura pas eu de candidature ? » la réponse laconique « On verra à ce moment ».

Équipe de préfiguration :

Des agents, en nombre restreint, seront désignés, hors tout cadrage général, auprès du préfigurateur pour mener à bien le processus d'élaboration du SGCD. Lorsque la **CFDT** et ses homologues ont posé la problématique de la charge de travail induite, c'est avec une stupéfaction non dissimulée que nous nous sommes entendu répondre qu'il n'y avait pas de souci et que les agents concernés assureront à la fois la préfiguration ET leurs missions habituelles. Arguant que cela n'avait pas posé de problèmes lors de la création des DDI, quelques hauts fonctionnaires semblent continuer de considérer que les agents dans les départements se tournaient les pouces. Rappelons que, si eux n'ont guère souffert de la RGPP, les DDI notamment ont perdu parfois plus de la moitié de leurs effectifs sur les fonctions RH.

Ressources humaines :

Nos interlocuteurs laissent le soin au niveau départemental de se dépatouiller avec toutes les problématiques de statut, de position d'activité, de recul hiérarchique, de prise en compte des propositions antérieures de promotion (Qui risquent de passer par pertes et profits), etc... Bien entendu, tout se fera sans a priori et dans le meilleur des mondes. Complètement **hors sol**, nos interlocuteurs considèrent que les quelques conseillers ministériels suffiront pour accompagner l'ensemble des départements dans le processus RH. De même, l'accent sera mis sur la formation ... sans moyens fléchés.

Géographie métropolitaine et ultramarine :

Était initialement prévue une circulaire spécifique Île-de-France, Corse et territoires ultramarins. La [circulaire du 2 août](#) traite de l'ensemble des départements sans distinction géographique mais, à la question posée par la **CFDT** lors du groupe de travail, il a été répondu que comme annoncé (!!!), il y aura une instruction spécifique ... En attendant, cela ne pose pas de problème à nos interlocuteurs de l'Administration que les départements concernés soient déjà dans le processus de désignation de préfigurateurs qui postulent donc pour une mission sans en connaître le périmètre. C'est sans doute ce que l'on appelle la foi du charbonnier !!!